

NOTES

- (1)
Une clôture opaque conforme aux articles 10.1.1 et 17.1.1 est exigée pour toute activité où s'effectue de l'entreposage extérieur.
- (2)
Les cimetières d'automobiles et de véhicules sont spécifiquement exclus dans toute la zone.
- (3)
La vente au détail de produits fabriqués ou distribués sur les lieux est autorisée pour un maximum de 15 % de la superficie de l'établissement industriel dont elle doit faire partie et sans dépasser 45 mètres carrés.
- (4)
Les mini-entrepôts.
- (5) Les projets intégrés ne sont pas autorisés.

CLASSES D'USAGES PERMIS							
Habitation	H						
Unifamiliale	H-1						
Bifamiliale	H-2						
Trifamiliale	H-3						
Multifamiliale	H-4						
Collective	H-5						
Maison mobile	H-6						
Commerce et services	C						
Associés à l'habitation	C-1						
De proximité	C-2						
Local	C-3						
Liés aux véhicules légers	C-4						
Liés aux véhicules lourds	C-5	X					
Liés à l'agriculture	C-6		X				
Para-industriels	C-7			X			
Industrie	Ind.						
Légère	Ind-1				X		
Contraignante	Ind-2						
Lourde	Ind-3						
Extraction	Ind-4						
Public, Institut. et Commun.	P						
Parc et espace vert	P-1					X	
Utilités publiques	P-2					X	
Établissements pub., inst.,comm.	P-3						
Récréation	R						
Intensive	R-1						
Extensive	R-2						
Agricole et Forestier	A						
Culture et sylviculture	A-1						
Élevage	A-2						
Autres	A-3						
Conservation	C						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT							
Permis					(3)		
Exclus			(4)				

NORMES PRESCRITES POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	X	X	X	X			
Jumelé	X	X	X	X			
Contiguë	X	X	X	X			
Marges							
Recul avant (m)	15	15	15	15			
Recul arrière (m)	10	10	10	15			
Recul latérale (m)	5	5	5	5			
Total latérale (m)	10	10	10	10			
Bâtiment							
Hauteur minimale (m)	4	4	4	3			
Hauteur maximale (nombre d'étages)	2	2	2	2			
Largeur minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5			
Présence de bandes riveraines							
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
(1) (2) (3) (4)(5)	(1)	(1)	(1)	(1)			
	(2)	(2)	(2)	(2)			
	(5)	(5)	(5)	(5)			
				Art. 17.7			

AMENDEMENTS

Numéro	Date

--	--	--	--	--	--	--	--

--	--